



CDI 39h Déplacement professionnel

Par **Lukasss**, le **23/11/2017 à 15:49**

Bonjour, après plusieurs CDD 39H dans la même entreprise, on me propose un CDI, mais en 35h, avec pour raison la loi El Khomri. Après plusieurs heures de recherche je ne trouve aucune information sur le sujet. Est-ce une intox ? De plus je dois dans le cadre de mon travail partir 3 mois l'hiver et 2 mois l'été dans une autre région, je suis nourri et logé sur le lieu de travail (ajout sur le brut et retirer en fin de paie), le trajet aller-retour pris en charge par l'employeur. Ai-je droit à prétendre à autre chose lors de ce déplacement ? Merci d'avance pour vos réponses. En attente de vous lire.

Par **morobar**, le **23/11/2017 à 19:16**

Bonjour, J'ai du mal à voir le rapport avec la loi EL KHOMRI. Vous avez tous les droits pour exiger n'importe quoi y compris une dame accompagnatrice, et l'employeur a tous les droits de refuser ces arrangements. C'est la nature même de la négociation. Par contre vous pouvez suggérer la prise en charge de retours réguliers à votre région d'origine pour motifs familiaux. Comme la couverture de ces mêmes frais en cas d'imprévu impliquant obligatoirement un retour temporaire ou définitif au domicile.